

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221027-22\_10\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

Affichage : 08/11/2022



# Rapport Annuel 2021

Sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

# 1. Présentation du rapport

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

04/04/2022 10:22:22  
Ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi des efforts et des résultats du service. Les chiffres et résultats sont présentés dans le corps du rapport au niveau de l'ensemble du périmètre du contrat.

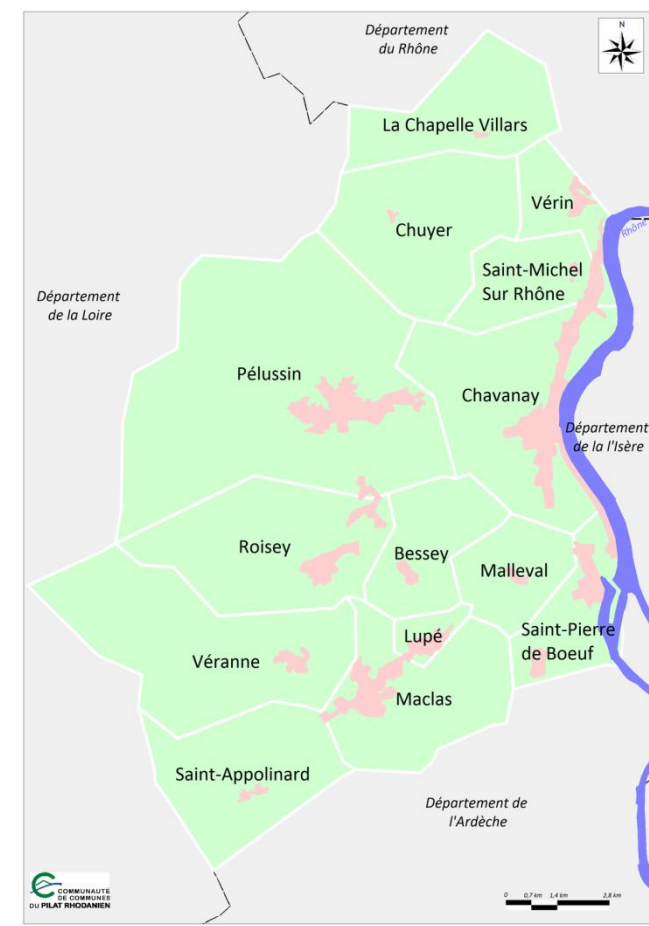
Accusé certifié électronique  
Réception par le préfet : 07/11/2022  
Affichage : 08/11/2022

Le contenu et le mode de diffusion des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement sont définis par les articles suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : L2224-5, D2224-5 et L 1413-1.

# 2. La compétence eau potable : description et organisation

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 la compétence « eau potable ».

La Communauté de Communes intervient sur les 14 communes du Pilat Rhodanien. L'objet du présent rapport est le contrat intervenant sur le Bourg de Chavanay.



La mission principale du service public de l'eau potable est d'assurer la fourniture en eau potable de la population intercommunale.

En premier lieu, pour pouvoir distribuer de l'eau à toute une population, il faut la produire, c'est-à-dire pomper de l'eau souterraine grâce à un forage ou de l'eau superficielle grâce à un captage dans le lit d'un cours d'eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
00000000221027-22\_10\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Révisé le 07/11/2022  
Affichage : 08/11/2022  
de la Santé Publique

En second lieu, cette eau produite doit être traitée pour respecter les normes de qualité précisées par le Code de la Santé Publique, et fournir une eau dont les paramètres doivent être constants à toute heure et en tout point du réseau. Ce traitement peut être très simple lorsque l'eau captée est de bonne qualité, ou plus complexe.

La dernière étape est l'acheminement de cette eau traitée jusqu'au robinet de l'utilisateur, ce qui nécessite un réseau de distribution.

Différents acteurs peuvent être chargés de ces opérations. Dans le cadre du contrat de Chavanay-bourg, la collectivité a opté pour une gestion via une délégation de service public avec l'entreprise SAUR.

### **3. Caractérisation technique du service (indicateurs réglementaires)**

#### **3.1 Le territoire desservi**

<b>Le service est géré au niveau</b>	<b>Intercommunal</b>
<b>Caractéristiques</b>	<b>EPCI</b>
<b>Compétences</b>	<b>Transfert et Distribution</b>
<b>Territoire desservi</b>	<b>Chavanay</b>
<b>Existence d'une CCSPL</b>	<b>Non</b>
<b>Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L 2224-7-1 du CGCT</b>	<b>Oui (approuvé le 25/03/2021)</b>
<b>Existence d'un règlement de service</b>	<b>Oui (approuvé le 22/09/2014)</b>
<b>Existence d'un schéma directeur</b>	<b>Oui (approuvé le 25/03/2021)</b>

#### **3.2 Mode de gestion du service**

Le service est exploité en délégation de service public (affermage) par la société SAUR depuis le 01 janvier 2012. Suite au renouvellement du contrat de concession des autres unités de distribution (**UDI**) du territoire, la date effective de fin de contrat initialement prévue le 31 décembre 2023, a été avancée au 31 décembre 2021 suite à un avenant signé avec ce même délégataire.

### 3.3 Nombre d'abonnés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Réception par le préfet : 07/11/2022

Affichage : 08/11/2022

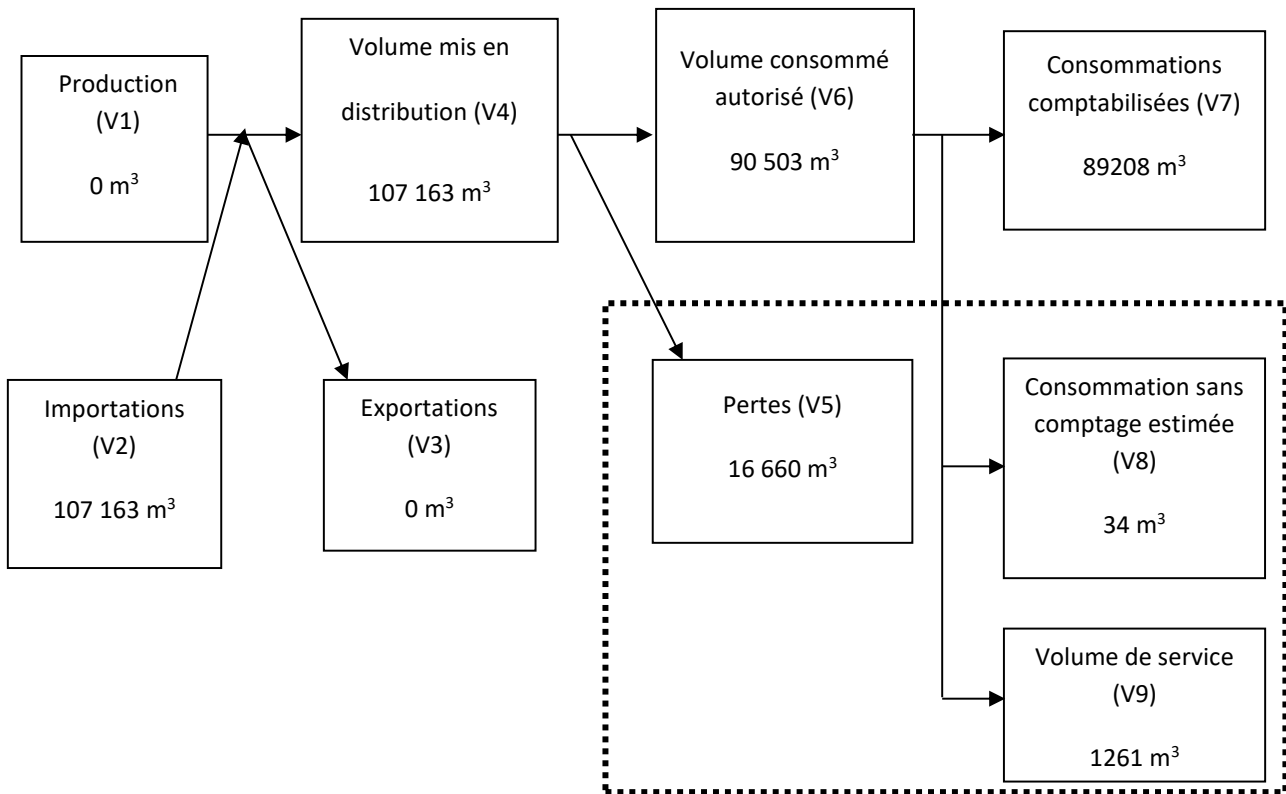
Le service public de l'eau potable dessert 1 125 abonnés (1 111 en 2020).

### 3.4 Eaux brutes

Le service public d'eau potable ne prélève pas d'eau en 2021. L'eau exploitée par le service est entièrement importée via le contrat du Pilat Rhodanien qui exploite les puits du Rhône.

### 3.5 Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre en 2021 :



Le service n'a pas de station de traitement. Il achète intégralement le volume d'eau à mettre en distribution. En 2021, il a importé 107 163 m³ (109 205 m³ en 2020). Le service a vendu 89 208 m³ d'eau aux abonnés en 2021 (91 995 m³ en 2020).

En 2021, le volume de consommation sans comptage est de 34 m³ (0 m³ en 2020). Ce volume correspond au volume d'eau utilisé par des usagers connus, avec autorisation (poteaux incendie, borne fontaine, travaux...).

En 2021, le volume de service est de 1 261 m³ (7 181 m³ en 2020). Ce volume correspond à la quantité d'eau utilisée pour l'exploitation du réseau (lavage de réservoir, analyseur de chlore...).

### 3.6 Linéaire de réseau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200893-20221027-22-10\_08-DE

Le linéaire de réseau de canalisation (hors branchement) est de 18,452 kilomètres au 31/12/2021 (18,226 kilomètres au 31/12/2020).

Réception par le préfet : 07/11/2022

Affichage : 08/11/2022

### 4. Tarification de l'eau

#### Tarifs 2021

TARIFS		au 01/01/2021	au 01/01/2022
<b>PART COLLECTIVITE</b>			<b>Intégration Pilât Rhodanien</b>
<b>Part fixe (€HT/an)</b>	Abonnement	32,54	29,14
<b>Part Proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>	De 0 à 500m <sup>3</sup>	0,685	0,539
	Au-delà de 500m <sup>3</sup>	0,3425	0,2695
<b>PART DELEGATAIRE</b>			
<b>Part fixe (€HT/an)</b>	Abonnement	31,52	43,18
<b>Part Proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>	Proportionnel au volume	0,6146	0,841
<b>Location compteur</b>		8,48	0
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>			
<b>TVA</b>		5,50%	5,50%
	Prélèvement sur la ressource en eau	0	0,07
<b>Redevances</b>	Pollution domestique	0,28	0,28
	VNF prélèvement	0	0

#### Facture d'eau type à 120m3

FACTURE TYPE	au 01/01/2021	au 01/01/2022
<b>PART COLLECTIVITE</b>		
Part fixe annuelle	32,54	29,14
Part proportionnelle	82,2	64,68
Montant HT de la facture 120 m3 revenant à la collectivité	114,74	93,82
<b>PART DELEGATAIRE</b>		
Part fixe annuelle	31,52	43,18
Part proportionnelle	73,75	100,92
Location compteur	8,48	0
Montant HT de la facture 120 m3 revenant au délégataire	113,75	144,10
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>		
Redevances	33,6	42,0
<b>TOTAL HT</b>	<b>262,09</b>	<b>279,92</b>
TVA	14,42	15,40
<b>TOTAL TTC</b>	<b>276,51</b>	<b>295,32</b>
<b>Prix TTC au m3</b>	<b>2,304</b>	<b>2,461</b>

La facturation est effectuée à une fréquence semestrielle

## 5. Indicateurs de performance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221027-22\_10\_08-DE

5.1 Qualité de l'eau

Accusé de réception

Réception par le préfet : 07/11/2022

Attestation de réception

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence Régionale de Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

Analyses	Point de mise en distribution		Eau distribuée	
	Nombre de prélèvements 2020	Prélèvements non conformes 2020	Nombre de prélèvements 2020	Prélèvements non conformes 2020
Microbiologie	-	-	11	0
Physico-Chimie	-	-	11	0

### 5.2 Indicateur de performance du réseau

- Rendement du réseau de distribution :

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement du réseau 2021 : **84,45 %** (90,82 % en 2020)

- Indice linéaire de pertes en réseau :

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement de réseau et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes 2021 : **2,47 m3/j/km** (1,51 m3/j/km en 2020)

## **6. Investissements 2021**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221027-22\_10\_08-DE

Accusé de réception exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022

- ↳ Clôture du schéma directeur d'eau potable à l'échelle du territoire intercommunal (estimation : 150 000€)

### **6.2 Travaux**

- ↳ Marché pour la reprise des derniers branchements plombs présent sur le territoire intercommunal (estimation : 330 000€)
- ↳ Renouvellement et extension de réseau à Jassoux, groupement de commande avec mairie de CHAVANAY (début des travaux en janvier 2021)

### **6.3 Projets d'amélioration**

- ↳ Renouvellement de la conduite Luzin (RD 1086), vétusté de la conduite principale suite aux travaux de reprise des branchements plombs

## **7. Abandon de créances ou versement à un fond de solidarité**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261-4 du Code de l'Action Sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante.

En 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances et en a accordé 0.

## **8. Irrécouvrables**

En 2021, le délégataire a déclaré pour le compte de la communauté de communes une somme d'irrécouvrables dont le montant s'élève à 2 567,89 euros (au 08/08/2022).